



Vous avez dit « CLIGEET » ?

C'est la Commission Locale d'Information des Grands Equipements Energétiques du Tricastin rattachée aux installations nucléaires exploitées par EDF et ORANO sur le site industriel du Tricastin. Sa création s'inscrit dans le cadre de la loi Transparence et Sûreté Nucléaire de 2006. Elle assure le suivi, la concertation et l'information des populations sur un territoire de 20 kilomètres autour du site du Tricastin en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et d'impact des activités nucléaires du site sur les personnes et l'environnement.

La Présidence de la CLIGEET est assurée par Marie-Pierre MOUTON, Présidente du Conseil départemental de la Drôme et sa vice-présidence par Maurice CHABERT, Président du Conseil départemental de Vaucluse.

La CLI est composée de 70 membres représentatifs de la société civile répartis en 4 collèges :

- élus des territoires concernés,
- associations de protection de la nature et de l'environnement,
- organisations syndicales,
- personnalités qualifiées et représentants du monde économique.

Exploitants du site du Tricastin, services de l'État et Autorité de Sûreté Nucléaire participent également aux instances et travaux de la commission animés par le département de la Drôme.

LA PAROLE AU...

collège des Associations de Protection de la Nature
et de l'Environnement

“ De votre point de vue, quelle sera la valeur ajoutée de la publication par la CLIGEET d'une lettre d'information destinée au grand public ?

« La FRAPNA appelle depuis longtemps de ses vœux un renforcement de la communication auprès du grand public. Cette première lettre est la prémisse d'une information d'un large public par la CLI. Nous espérons qu'elle permettra de mieux faire connaître à chacun les enjeux et la réalité de l'organisation du nucléaire. L'information des citoyens sur la sûreté et la sécurité des installations doit être une de nos priorités. »

PATRICK ROYANNEZ
FRAPNA Drôme Nature Environnement

« Les citoyens qui vivent à proximité d'une centrale nucléaire ont besoin d'être informés sur les risques liés à cette industrie qui n'est pas une industrie comme les autres. La compréhension du risque radiologique auquel ils peuvent être exposés est indispensable pour savoir comment bien agir pour se protéger. Une lettre d'information diffusée régulièrement devrait aider à développer une culture de radioprotection permettant aux élus, aux professionnels de santé, aux agriculteurs, aux chefs d'entreprise, aux personnels de l'éducation nationale et aux citoyens de faire face en cas d'accident ou d'incident pour lesquels le risque zéro n'existe pas »

ALAIN VOLLE
Greenpeace



ACTUALITÉS...

- Assemblée plénière de la CLIGEET le 25 novembre 2020 (une centaine de participants présents, membres et partenaires)
- Avis rendu par la CLIGEET en décembre 2020 dans le cadre de l'enquête publique concernant le Projet FLEUR de l'exploitant ORANO (extension des capacités d'entreposage d'ORANO sur le site du Tricastin)
- Participation des membres de la CLIGEET aux conférences et réunions d'information organisées au niveau national en décembre 2020 sur le 4^e réexamen périodique des réacteurs de 900 Mwe (enquête publique à venir en 2021 pour le réacteur numéro 1 du Tricastin dans le cadre de laquelle la CLIGEET sera consultée pour rendre un avis)

Adressez-nous vos questions en lien avec la CLIGEET
à l'adresse suivante : cligeet@ladrome.fr

Contacts :
lien rubrique clinucléaires hébergée sur le site
du Conseil départemental ladrome.fr

J'ANTICIPE, JE VAIS RETIRER MES COMPRIMÉS D'IODE

La distribution de comprimés d'iode stable est une action de protection des personnes. Sont concernés : l'ensemble des habitants et établissements recevant du public (établissements scolaires compris) situés dans un rayon de 20 kilomètres* autour de la centrale de production d'électricité du Tricastin.

« Je suis habitant ou responsable d'un établissement recevant du public (ERP) dans une commune située dans le rayon des 10 kilomètres autour du site industriel du Tricastin » :

J'ai déjà bénéficié en 2016 d'une distribution de comprimés d'iode (retrait en pharmacie ou envoi à domicile par voie postale).

« Je suis habitant ou responsable d'un établissement recevant du public (ERP) dans une commune située dans le rayon de 10 à 20 kilomètres autour du site industriel du Tricastin » :

J'ai reçu un courrier des pouvoirs publics au cours du dernier trimestre 2019 m'invitant

à retirer, sur présentation du bon mes boîtes d'iode stable dans la pharmacie de ma commune.

Pourquoi aller retirer mes comprimés d'iode stable si je ne l'ai pas encore fait ?

En cas d'accident nucléaire, le rejet d'iode radioactif dans l'atmosphère pourrait constituer un risque sanitaire pour les personnes. Respiré ou avalé, l'iode radioactif se fixe sur la glande thyroïde, organe essentiel à la régulation hormonale.

Cette glande est particulièrement sensible chez les jeunes et les femmes enceintes (foetus). La prise de comprimés d'iode stable permet de saturer la glande thyroïde qui ne peut plus capter ou fixer l'iode radioactif. Prendre ses comprimés d'iode stable sur instruction du Préfet en respectant la posologie, fait partie des actions de protection des personnes en cas d'accident.

Quels sont les acteurs impliqués dans la campagne de distribution d'iode ?

La campagne est mise en oeuvre au niveau local par le Préfet, avec le concours de la division régionale de l'Autorité de Sûreté Nucléaire, de la centrale EDF, des maires et de la CLIGEET. Les professionnels de santé jouent également un rôle essentiel dans cette campagne.

Des réunions d'information ont été organisées à l'attention des maires et des professionnels de santé.

Comment m'informer ?

sur le site www.distribution-iode.com

*C'est le nouveau périmètre du Plan Particulier d'Intervention (PPI) qui détermine les mesures de sécurité à mettre en oeuvre autour des sites nucléaires. Le PPI s'inscrit dans une démarche d'anticipation de gestion de crise et d'actions à entreprendre en cas d'accident nucléaire. L'ensemble des sites nucléaires de production d'électricité sont concernés, dont celui du Tricastin.



REGARDS CROISÉS

Comment concevez-vous votre rôle au sein de la CLIGEET ?

« L'ASN informe la CLI de l'ensemble de son activité de contrôle sur EDF et ORANO Tricastin et des actions qu'elle engage. Elle explique en tant que de besoin ses décisions et positions. »

Richard ESCOFFIER et Eric ZELNIO, Division régionale AURA de l'Autorité de Sûreté Nucléaire.

« Pour nous EDF-Tricastin, exploitant responsable d'une centrale de production d'électricité d'origine nucléaire, la CLI est une instance privilégiée pour, tout au long de l'année, présenter nos activités et informer les élus et le grand public de manière claire et pédagogique sur l'ensemble des événements techniques et le programme industriel. »

Cedrick HAUSSEGUY, Directeur du site EDF du Tricastin.

« Notre responsabilité est d'informer de façon pédagogique et transparente. La CLIGEET est un espace d'échange pluraliste et de concertation primordial pour nous. »

Jean-Jacques DREHER, Directeur du site ORANO Tricastin.

« Mon rôle consiste à faire le lien en toute indépendance, en toute transparence entre les industriels du site, leurs représentants du personnel et les administrés du territoire »

Maryannick GARRIN, Commune de Clansayes.

« Contribuer aux missions légales (sûreté, information). Porter l'intérêt général et les enjeux de la Chambre de Commerce et de l'Industrie avec compétence, respect et engagement »

Thierry LABOUR, CCI DROME.

« FRAPNA Drôme Nature Environnement est clairement opposée à l'utilisation de l'énergie nucléaire et a donc toute sa place dans une commission locale d'information pour renforcer cette vigilance nécessaire autour des installations nucléaires de base. »

Patrick ROYANNEZ, FRAPNA Drôme Nature Environnement.

« En tant que représentant d'une organisation syndicale, la CGT, je participe aux différents débats entre les membres représentants de la société civile, les exploitants Orano et EDF et l'Autorité de Sûreté Nucléaire. Cela permet au salarié du nucléaire que je suis d'exprimer un avis parfois différent de celui des exploitants avec pour objectifs, la sûreté, la sécurité, l'emploi et le maintien de nos compétences. »

Christophe VALLAT, CGT (Confédération Générale du Travail).